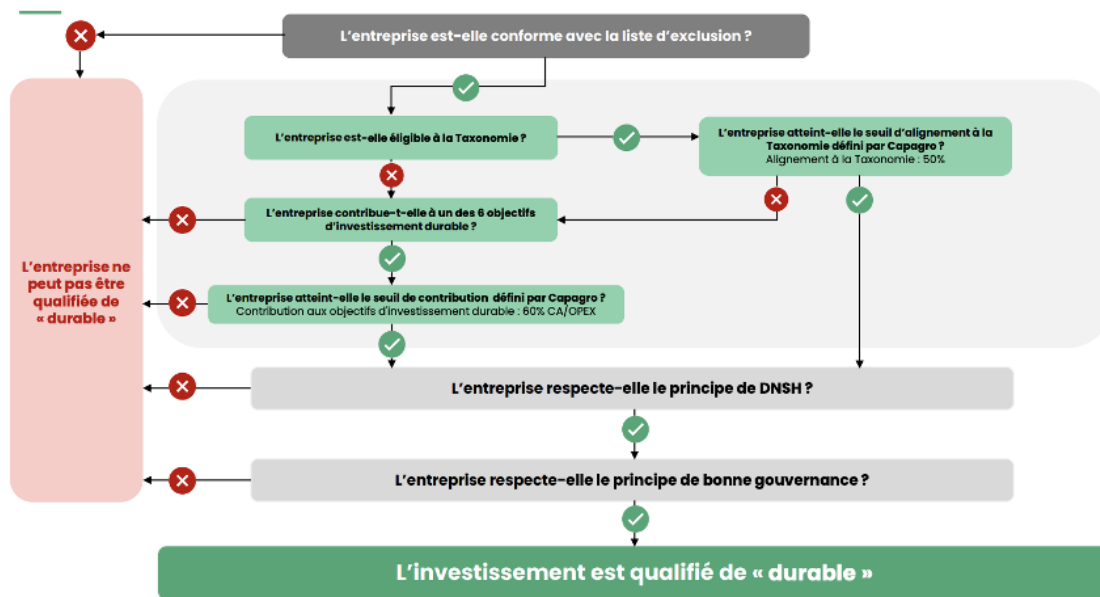


Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1 Résumé de la démarche

Diagramme de l'objectif d'investissement durable conformément à l'Article 9



Nous nous engageons à surveiller et à gérer les impacts négatifs potentiels de nos investissements sur le développement durable. Nous avons classé Capagro II sous l'article 9, conformément aux dispositions du règlement sur la divulgation de la finance durable (SFDR). Pour déterminer si un investissement atteint l'objectif d'investissement durable défini par le Fonds, un premier critère est appliqué :

- Au moins 50 % du chiffre d'affaires est aligné sur la taxonomie verte de l'UE.

Si le critère de la Taxonomie verte de l'UE n'est pas rempli, ou n'est pas applicable si l'investissement n'est pas éligible à la Taxonomie verte de l'UE, l'investissement doit remplir le deuxième critère :

- Au moins 60 % du chiffre d'affaires ou des OPEX de la société contribuent positivement à l'un des 6 sous-objectifs définis par la société de gestion.

Par le biais de ce fonds et de ses investissements, nous nous engageons à investir dans des startups qui contribuent activement à l'un des 6 sous-objectifs environnementaux et sociaux suivants, tout en s'engageant à respecter des pratiques de bonne gouvernance et notre DNSH :

- Une meilleure alimentation
- Systèmes de production durables et circulaires
- Action pour le climat
- Sécurité, santé et bien-être
- Pratiques de travail durables
- Préservation de la biodiversité

Comme le montre le tableau de correspondance ci-dessous, les objectifs fixés par le fonds sont étroitement liés aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, aux leviers du Secrétariat général à la planification écologique (SPGE) et aux critères énoncés dans la Taxonomie de l'UE. Le fonds s'engage à aligner ses investissements sur ces cadres afin de s'assurer qu'ils contribuent de manière significative au développement durable.

Fund's objectives	SDG	SPGE Levers	Objectives of the European Taxonomy
1 Better Nutrition	SDG 2 " Zero Hunger "	5, 10, 14	Human capital
2 Improving the sustainability and circularity of production systems	SDG 12 " Responsible consumption and production " SDG 9 " Industry, Innovation and Infrastructure " SDG 6 " Clean water and sanitation "	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13	Transition to circular economy Pollution prevention and control Sustainable use and protection of water and marine resources
3 Fighting climate change	SDG 13 " Climate Action "	3, 4, 9, 12, 13	Climate change mitigation Climate change adaptation
4 Improving the safety, health, and well-being of consumers	SDG 3 " Good Health and Well-being "	10, 14	Human capital
5 Promoting sustainable working practices (safety, inclusiveness, diversity)	SDG 8 " Decent work and economic growth " SDG 5 " Gender equality " SDG 10 " Reduced inequalities "	10	Human capital
6 Protecting biodiversity	SDG 14 " Life below water " SDG 15 " Life on land "	1, 2, 3, 5, 7, 8, 10, 13	Protection and restoration of biodiversity and ecosystems Sustainable use and protection of water and marine resources

A.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

- Lors de la phase de pré-investissement, CapAgro applique la politique d'exclusion, puis évalue les critères ESG (questionnaire ESG avec plus de 80 indicateurs), y compris tous les principaux impacts négatifs (PAIs, Principle Adverse Impact) sur les facteurs de durabilité. Nous évaluons également les risques de durabilité associés à la société grâce à la matrice SASB.

- Pendant la phase de détention, le Fonds monitoré les indicateurs ESG du questionnaire comprenant les 14 PAIs obligatoires et 3 PAIs supplémentaires (1 social, 1 environnemental, 1 de gouvernance). Nous définissons aussi 1 à 3 KPIs d'impact par société en lien avec leur activité et un ou plusieurs des 6 sous-objectifs du fonds. Nous mettons alors en place un business plan impact sur 5 ans pour chaque KPI. La moitié du carried interest est indexé à la performance de ces KPIs.

A.3 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Capagro a pris les engagements suivants.

	Article 9 compliance for fund II, in accordance with the provisions of the Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)
	Signatory of the United Nations' Principles for Responsible Investment (PRI)
	Signatory of the France Invest Charter of Investors' Commitments for Growth
	Signatory of Bpifrance Charter for Investment Partners
	Yearly monitoring of our management company's carbon footprint
	Commitment to our B Corp certification
	Signatory of our own ESG Charter , and publication on our website of SFDR's Article 10 and PAI Statement for our Article 9 fund

CapAgro, a simplified joint-stock company, capital of €450,000

Headquarters: 11 bis rue Scribe - 75009 PARIS

SIRET 800 923 906 00021

www.capagro.fr

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

	Article 6	Article 9	% Actifs sous gestion
Capagro Innovation FPCI	X		48%
Capagro Agri-Food Innovation Fund II		X	52%